

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
PETR PAYS DU GEVAUDAN LOZERE

Séance du lundi 16 octobre 2023

Délibération N° DE_008_2023

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
17	12	12
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le seize octobre deux mille vingt-trois, à 10 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil du PETR), sous la présidence de Monsieur Jean-Paul POURQUIER.

Présents : Monsieur Alain ASTRUC, Monsieur Lionel BOUNIOL, Madame Eve BREZET, Monsieur Jean-Noel BRUGERON, Monsieur Gilbert GIRMA, Madame Christine HUGON, Madame Raymonde JOUBERT, Monsieur Noël LAFOURCADE, Monsieur Thomas PIGNIDE, Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Monsieur Jean-Claude SALEIL, Monsieur Francis SARTRE

Représentés :

Absents et Excusés : Monsieur Bernard BASTIDE, Madame Agnès BOUARD, Madame Patricia BREMOND, Monsieur Emmanuel CASTAN, Madame Michèle CASTAN, Monsieur Jean-Claude CAYREL, Madame Séverine CORNUT, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Alain GUENNOU, Monsieur Jean-Paul ITIER, Monsieur Ludovic JAFFUEL, Monsieur Jérémy PIC, Madame Maggy REMIZE, Monsieur Pierre REY, Monsieur Philippe ROCHOUX, Monsieur David RODRIGUES, Monsieur Joël ROUQUET, Monsieur Samuel SOULIER, Monsieur Vincent SUDRE, Monsieur Michel THEROND, Madame Christine VALENTIN

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Christine HUGON est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Approbation du Contrat Territorial Occitanie-Pyrénées-Méditerranée 2022-2028 pour le périmètre « Aubrac Olt Causse Gévaudan »

Sujet : Approbation du Contrat Territorial Occitanie-Pyrénées-Méditerranée 2022-2028 pour le périmètre « Aubrac Olt Causse Gévaudan »

Vu la délibération du Conseil régional Occitanie Pyrénées-Méditerranée adoptant les principes directeurs des politiques com

RF Préfecture
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/10/2023 048-200078343-DE_008_2023-DE

2018-2021,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 25 mars 2021 (2021/AP-MARS/14) proposant la reconduction des politiques contractuelles régionales pour la période 2022-2028,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 16 décembre 2021 (2021/AP-DEC/07) précisant le périmètre de cette future contractualisation pour le futur Contrat Territorial Aubrac Olt Causse Gévaudan,

Considérant que ce projet de contrat a fait l'objet d'une validation des différentes parties signataires en Comité de pilotage le 25 Septembre 2023 à Aubrac,

Le Président expose :

Sur la période 2018-2021, la première génération des politiques territoriales de la Région Occitanie a permis de structurer des Territoires de Projet sur l'ensemble de la région à travers 56 Contrats Territoriaux Occitanie. Ces contrats ont à ce jour, permis de programmer plus de 5 000 projets, représentant un investissement global de 3 milliards d'euros sur les territoires, avec une participation de la Région à hauteur de plus de 500 millions d'euros, dans des domaines aussi divers et essentiels que le cadre de vie, la transition écologique et énergétique, les grands équipements de centralité, les services, les infrastructures de développement économique, la culture et la valorisation du patrimoine, le sport, le tourisme,

...

Le territoire Aubrac Olt Causse Gévaudan a été porteur d'un Contrat Territorial Occitanie 2018-2021, dont l'élaboration et la mise en oeuvre ont été assurées par les élus et les équipes techniques des 3 structures associées :

- Parc naturel régional de l'Aubrac
- Pôle d'Équilibre Territorial Rural du Pays du Gévaudan-Lozère
- Pôle d'Équilibre Territorial Rural du Haut Rouergue.

Ce contrat reposait sur une stratégie partagée et articulée autour de 4 enjeux et 7 mesures (dont 3 mesures Innovation et expérimentation : mobilités, pierres sèches et eau) et a permis de soutenir 292 opérations pour un total d'aide régionale de 8.14 M€ représentant un investissement local total de 36.7 M€ sur le territoire.

Enfin, l'ingénierie mobilisée a permis la signature de **14 Contrats Bourgs-Centres** à l'échelle du territoire :

- Argences en Aubrac
- Bourgs sur Colagne
- La Canourgue
- Espalion
- Estaing
- Laguiolle
- Le Malzieu Ville
- Marvejols
- Nasbinals
- Peyre en Aubrac
- Saint-Chély d'Apcher
- Saint-Côme d'Olt
- Saint-Géniez d'Olt et d'Aubrac
- Saint-Germain du Teil

RF
Préfecture

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 25/10/2023
048-200078343-DE_008_2023-DE

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT.

Face à ces enjeux sociaux, environnementaux et économiques, le PACTE VERT Occitanie repose sur trois grands piliers :

1. La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
2. Le rééquilibrage territorial ;
3. L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : **faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.**

Périmètre :

Par délibération du Conseil régional en date du 16 Décembre 2021, la Région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée a reconduit le périmètre du CTO 2018-2021 intitulé « Aubrac Olt Causse Gévaudan », qui regroupe le Parc naturel régional de l'Aubrac et les PETR du Haut-Rouergue et du Gévaudan-Lozère. Ce territoire de contractualisation regroupe 7 EPCI, désormais signataires du présent contrat, et 117 Communes.

Projet de territoire et stratégie 2022-2028 :

Le Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 se veut la rencontre entre le projet de territoire des entités du contrat et celui de la Région Occitanie, déclinée dans le Pacte Vert.

Aussi pour la période 2022-2028, l'entité « Aubrac Olt Causse Gévaudan », après échange entre les 3 territoires de projets et leurs projets de territoire respectifs, a proposé la stratégie territoriale suivante : ***L'accueil de nouvelles populations, un défi majeur pour le territoire***

Cette stratégie se décline en 4 enjeux territoriaux et 8 fiches mesure :

RF Préfecture
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/10/2023 048-200078343-DE_008_2023-DE

ENJEU n°1 : Renforcer l'attractivité économique et touristique du territoire	Objectif Stratégique 1-1 : Conforter l'ancrage local des activités et des emplois	Mesure 1: Promouvoir l'attractivité économique et la qualité des emplois
	Objectif Stratégique 1-2 : structurer une offre touristique qualitative, équilibrée, durable et solidaire	Mesure 2: Favoriser une offre touristique qualitative, diversifiée et accessible à tous
ENJEU n°2 : Conforter l'accueil et le maintien des habitants	Objectif Stratégique 2-1 : Renforcer la qualité de vie par l'aménagement des bourgs	Mesure 3 : Accompagner les démarches de requalification des bourgs et l'aménagement d'espaces publics résilients
	Objectif Stratégique 2-2 : Conforter et adapter l'offre de services aux habitants	Mesure 4 : Développer une offre de logements qualitatifs et répondant aux besoins actuels Mesure 5 : Renforcer l'offre en services, équipements et activités et faciliter son accès
ENJEU n°3 : Accompagner la transition écologique du territoire et valoriser les patrimoines et les paysages	Objectif Stratégique 3-1 : Accélérer la transition écologique du territoire	Mesure 6 : Favoriser la sobriété énergétique, les mobilités durables, le développement des énergies renouvelables et la résilience du territoire face au changement climatique
	Objectif Stratégique 3-2 : Préserver et valoriser les patrimoines naturels, culturels et paysagers	Mesure 7 : Favoriser la préservation des ressources naturelles et valoriser les patrimoines
ENJEU n°4 : Animer le territoire et accompagner les porteurs de projets	Objectif stratégique 4 : Animation et suivi du Contrat Territorial Occitanie	Mesure 8: Animation et suivi du contrat

Des fiches mesures complémentaires seront prochainement proposées dans le cadre de la Dotation à l'Innovation et l'Expérimentation.

Durée du contrat et fonctionnement :

Le présent contrat est conclu pour une période qui prend effet à compter de sa date d'approbation par l'ensemble des partenaires et s'achèvera le 31 décembre 2028.

La mise en œuvre opérationnelle du Contrat se traduira par l'élaboration d'un Programme Opérationnel Annuel (PO). Ce programme recensera les projets portés sur le territoire durant l'exercice en cours ainsi que les cofinancements sollicités auprès de la Région, du Département, de l'Etat ou d'autres cofinanceurs potentiels.

Le projet de Contrat Territorial Occitanie « Aubrac Olt Causse Gévaudan » pour 2022-2028 a été présenté et validé en Comité de pilotage par les différentes parties signataires le 25 Septembre 2023 à Aubrac. Il est désormais présenté en Conseil syndical pour approbation, avant présentation en Assemblée régionale le 20 Octobre 2023.

Gouvernance :

Afin de représenter le PETR du Gévaudan-Lozère dans les instances du Contrat Territorial Occitanie, les élus suivants sont désignés :

Structure	Titulaires	Suppléants
Contrat Territorial Occitanie	Jean-Paul Pourquier	Noël Lafourcade
COPII ATI FEDER	Jean-Paul Pourquier	Noël Lafourcade

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil syndical :

- Approuve le projet de Contrat Territorial Occitanie « Aubrac Olt Causse Gévaudan » pour la période 2022-2028, tel qu'annexé à

RF
Préfecture

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 25/10/2023
048-200078343-DE_008_2023-DE

- Autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER
Président de séance

Madame Christine HUGON
Secrétaire de séance



RF
Préfecture

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 25/10/2023
048-200078343-DE_008_2023-DE